

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Mènaville.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES,

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard

GUERCI, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Guillaume DE ALMEIDA CHAVES,
Charles DE LASSUS SAINT GENIES,

CCF : Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN

CCHT : Chantal AYGAT, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Ludovic DARENGOSSE,

Absents ayant donné pouvoir : Véronique MILLET à Maryse AUGER, Claude MARIN à Joël CAMART

Secrétaire de séance : Patrice SEMPERBONI

Domaine : Finances
Délibération n°: 22/059

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 29/03/2021

Membres présents : 31
Pouvoir : 2

Objet : Demande aide financière auprès de l'Etat pour l'étude Comptoir de Campagne

Marie Luce Fourcade présente l'étude Comptoir de campagne, qui est en lien avec le PAT, propose un service de modélisation économique et de structuration commerciale aux territoires pour identifier :

- les communes avec un potentiel d'implantation d'un commerce multi services
- la possibilité d'implanter un approvisionnement local
- les commerces qui peuvent être renforcés par ce dispositif

Le budget prévisionnel de ce projet est de 27 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Demander une aide au taux le plus haut auprès de l'Etat, dans le cadre du FNADT
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 Demander une aide au taux le plus haut auprès de l'Etat, dans le cadre du FNADT
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 5 avril 2022.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 5 avril 2022
Au registre sont les signatures